

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

17 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 17 JANVIER 2018, à 18 h (6 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines
et matérielles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 07.

01-18-001A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 07 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

01-18-002A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

01-18-003A **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Modification des modalités à un prêt.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un moratoire de remboursement sur le capital soit accordé pour le prêt FLI 2016-11 pour les six prochains mois.

01-18-004A **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Proposition pour le recouvrement d'un prêt.**

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter la proposition d'un emprunteur pour un règlement partiel sur le remboursement du prêt FLI 2016-02, qui consiste à 60 remboursements mensuels d'un montant de 400 \$.

01-18-005A **Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 144-11-2017, adopté le 12 décembre 2017 – second projet).**

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour préciser les types de résidences situées sur 2 prolongements de rue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 144-11-2017, adopté le 12 décembre 2017 – zonage – second projet)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 144-11-2017 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 décembre 2017 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 19 décembre 2017

Information

Présentation de la nouvelle politique salariale par la firme ayant réalisé le mandat.

La responsable de CC Consultant ayant eu un empêchement, la présentation est reportée à la séance du mois de février.

01-18-006A

Embauche des agents de prévention en sécurité incendie.

Considérant que des municipalités locales ont donné pour mandat à la MRCT de réaliser les inspections des avertisseurs de fumée dans les immeubles à risques faible, conformément au schéma de couverture de risques;

Considérant que la MRCT a besoin de main d'œuvre pour réaliser ce mandat dans les délais prescrits;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'autoriser l'embauche de ressources suivantes, à titre d'agent de prévention en sécurité incendie :

- Monsieur Deny Latour, selon un horaire de 20 h/semaine pour une durée de 6 à 8 semaines;
- Monsieur Réjean Rannou, selon un horaire de 20 h/semaine jusqu'à la fin de son mandat;
- Madame Julie Racine, selon un horaire de 10 h/semaine du 8 janvier au 31 mars et par la suite, 20 h/semaine du 1^{er} avril jusqu'à la fin de son mandat.

- Selon un salaire horaire de : 17,00 \$/heure
- Entrée en fonction : le 8 janvier 2018

Ces trois nouvelles ressources sont assujetties à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

Il s'agit de postes temporaires, à 20 heures/semaine, pour une durée de 6 à 8 semaines.

01-18-007A

Autorisation pour dépôt d'une demande auprès d'Emploi d'été Canada.

Considérant le plan de classification numérique qui doit être mis en place à la MRCT;

Considérant les contraintes d'espace pour l'entreposage des archives papier;

Considérant que la plupart des archives papier existantes pourraient être numérisées et détruites;

Considérant l'ampleur de la tâche pour le service de secrétariat;

Considérant la clarification du rôle et des responsabilités de la MRC en matière de sécurité incendie, notamment l'application du règlement relatif à la prévention des incendies adopté par les municipalités en 2010-2011;

Considérant que le technicien en prévention incendie doit accorder plus d'heures à chaque dossier vu la clarification de son rôle et de ses responsabilités, notamment en réalisant les inspections de suivi pour constater si les propriétaires du lieu ont corrigé les déficiences;

Considérant la charge de travail supplémentaire occasionnée par cette nouvelle façon de faire;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De présenter une demande à Emploi d'été Canada pour l'embauche de quatre étudiants à l'été 2018, soit deux à titre d'agents de bureau et deux à titre d'aide au préventionniste. Les emplois d'agents de bureau seraient d'une durée de 8 semaines et ceux d'aide au préventionniste d'une durée de 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine respectivement. La tâche des deux étudiants à titre d'agents de bureau serait principalement de procéder à la numérisation des archives et celle des deux étudiants à titre d'aide au préventionniste serait de soutenir le préventionniste dans la rédaction de divers documents et les suivis avec les propriétaires suite aux corrections des déficiences;
- ❖ D'autoriser Noémie Ash, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, à présenter cette demande à Emploi d'été Canada, au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-18-008A

Implantation d'un processus de travail sans papier (modèle Gedcom).

Considérant l'implantation imminente du plan de classification numérique pour la mise en place d'une méthode de travail sans papier;

Considérant qu'après analyse, l'implantation de la méthode Gedcom à la MRC de Témiscamingue permettrait de réaliser des économies de papier et de temps en classement et en gestion des archives, en plus de pallier aux contraintes d'espaces que nous avons actuellement avec les archives papier;

Considérant les contraintes d'espace pour l'entreposage des archives papier;

Considérant que de nouvelles technologies permettent maintenant de travailler sans papier, et ce, de façon plus efficace;

Considérant la proposition de l'entreprise Burocom;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer le contrat d'implantation de la méthode de travail sans papier, pour les services du secrétariat et de la comptabilité, à l'entreprise Gedcom, pour un montant maximal de 17 264,47 \$ avant taxes, incluant les honoraires et équipements requis.
- ❖ De financer cette dépense à même le 5 000 \$ tel qu'inscrit au poste budgétaire « Développement de services – Parc informatique » au budget 2018 et un montant de 12 264,47 \$ au fonds de réserve du « Fonds de développement et informatique ».

01-18-009A

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – Programme territorial Abitibi-Témiscamingue – Recommandation du comité de sélection pour l'octroi de financement aux projets retenus.

Considérant que l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue 2016-2019 fut signée en novembre 2016, dont la MRC de Témiscamingue est partenaire;

Considérant que l'aide financière accordée est répartie en fonction de la contribution des partenaires territoriaux concernés et qu'elle est affectée à leur territoire respectif et que le CALQ apparie les engagements totaux des partenaires et les affecte à l'ensemble des territoires concernés en fonction des projets méritants;

Considérant que les demandes sont déposées directement au CALQ et soumises à un comité de sélection composé de pairs et que les dossiers sont analysés en fonction des objectifs et des critères d'évaluation par valeur comparée les uns aux autres;

Considérant que les travaux du comité de sélection se sont tenu le 30 novembre 2017, à Rouyn-Noranda;

Considérant que les membres du CA ont pris connaissance des tableaux des recommandations pour les volets 1 et 3-A où les résultats furent présentés par ordre décroissant à partir des meilleures notes obtenues et en fonction de la grille de codification;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que le comité administratif entérine les recommandations du comité de sélection et autorise l'octroi du financement aux projets retenus.

Pour le Témiscamingue, l'aide financière octroyée au projet A-5 est de 13 500 \$ et de 14 200 \$ au projet A-1. L'annonce des bénéficiaires de l'aide financière pour l'année 2018 sera publicisée au cours des prochaines semaines par le Conseil des arts et des lettres du Québec, tel que défini au protocole d'entente.

01-18-010A

Gestion de la mise à jour au rôle d'évaluation de TNO pour les constructions nouvelles et rénovations.

Considérant que depuis 2003 il n'y a pas d'émission de permis de construction/rénovation dans TNO Les Lacs-du-Témiscamingue, puisque les normes y sont minimales;

Considérant le faible taux de réponse (18 %) des formulaires d'auto-déclaration;

Considérant que depuis 2014, la MRC de Témiscamingue bénéficie de revenus dans le cadre de la délégation des baux, permettant une meilleure présence pour les inspections en secteur éloigné;

Considérant que pour 2015-2016, 414 unités d'évaluation furent mises à jour au rôle d'évaluation, occasionnant une croissance de la valeur foncière de 3,2 M\$, suivant des inspections « terrain » sur une base aléatoire;

Considérant que si une construction ou une rénovation n'est pas déclarée à la MRCT par son propriétaire, et si aucune inspection n'a été réalisée dans ce secteur, le rôle d'évaluation ne reflète pas la réalité des constructions sur le territoire, ce qui a pour effet de priver la MRCT de revenus de taxation pour les unités d'évaluation concernées et crée une iniquité fiscale auprès de l'ensemble de la population;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, article 36.1, les unités d'évaluation inscrites au rôle doivent être inspectées tous les 9 ans;

Considérant que l'article 18 de la *Loi sur la fiscalité municipale* mentionne que tout occupant doit fournir à l'évaluateur, tout renseignement relatif à sa propriété, pour la tenue à jour du rôle d'évaluation;

Considérant les problématiques rencontrées par le service d'évaluation pour la cueillette des données dans le territoire non-organisé Les Lacs-du-Témiscamingue, afin de mettre à jour le rôle d'évaluation;

Considérant que la précision du rôle d'évaluation a une incidence directe sur les revenus de la MRC et l'équité fiscale auprès de la population;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'introduire dans le TNO Les Lacs-du-Témiscamingue des « avis à l'évaluateur », qui feraient office de « permis de construction/rénovation », afin que le service d'évaluation soit informé des modifications effectuées sur les propriétés vacantes ou construites;

À une séance ultérieure, une proposition de grille tarifaire sera déposée pour adoption afin de voir à l'application de l'article 18 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

De plus, des outils de communication seront mis en place pour bien informer la population, notamment auprès des propriétaires ou locataires en TNO, sur l'entrée en vigueur de l'avis à l'évaluateur et les raisons motivant l'instauration de ce nouvel outil de gestion pour le service d'évaluation.

Information **Comité municipal de Laniel – Achat d'un nouvel équipement.**

Les membres du CA prennent acte de la résolution n° 2017-12-184 du Comité municipal de Laniel concernant l'acquisition d'un bateau motorisé pour un montant de 9 995 \$ (taxes en sus).

Information **Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

01-18-011A **Renouvellement d'adhésion pour l'année 2018.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRC de Témiscamingue auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2018 :
 - ↳ Les Arts et la ville : 400,00 \$;
 - ↳ Association des directeurs municipaux du Québec : 450,00 \$;
 - ↳ Fédération canadienne des municipalités : 2 789,15 \$;
 - ↳ Association de la géomatique du Québec : 133,37 \$;
 - ↳ Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec : 373,67 \$.

01-18-012A

Autorisation pour versement auprès du MAMOT d'un montant résiduel au Pacte rural 2014-2019.

Considérant que selon le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, l'article 5 mentionne :

« *L'organisme remboursera sans délai au Ministre les sommes reçues en vertu du Pacte rural 2014-2019 qu'il n'aura pas dépensées à cette date (31 mars 2017) »;*

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'un montant de 5 205 \$ auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cette somme résiduelle découle du fait que des projets ayant obtenu du financement furent réalisés en partie ou non pu être réalisés. Conscients de son obligation de devoir respecter l'entente, les membres du CA trouvent regrettable le fait qu'une somme doit être retournée au ministère.

01-18-013A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **125 839,03 \$**, ce montant couvrant 3 périodes de paies, ainsi que les comptes à payer totalisant **577 249,24 \$**, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2017.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 17 janvier 2018.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Information

Représentation sur les comités de la MRC.

Le comité administratif a pris acte de la liste des représentants de la MRC de Témiscamingue auprès des comités et organismes pour l'année 2017 et invitera le conseil de la MRC à statuer sur la pertinence de la présence de la MRC auprès de divers organismes.

01-18-014A **Dossier employé MRC numéro 430.**

Considérant que la mise en demeure adressée auprès de l'employé # 430 n'a pas donné de résultat;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De transférer le dossier auprès de la Sûreté du Québec.

01-18-015A **Autorisation pour l'acquisition de deux nouvelles licences d'ArcGis.**

Considérant l'augmentation du nombre d'utilisateurs de la matrice graphique à la MRCT au cours des deux dernières années;

Considérant qu'il s'avère essentiel de bien outiller le personnel impliqué dans la gestion de la cartographie numérique;

Considérant la soumission fourni par ESRI Canada;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'acquisition de 2 nouvelles licences Basic d'ArcGIS auprès d'ESRI Canada, au coût de 4 820,00 \$, avant taxes, dépense autorisée auprès du fonds de réserve du « Fonds de développement et informatique ».

01-18-016A **Sécurité incendie – Octroi d'un contrat à TV-Témis pour la réalisation d'une capsule vidéo sur la prévention des incendies.**

CONSIDÉRANT le projet d'inspection des avertisseurs de fumée actuellement en cours qui consiste à offrir le service aux municipalités de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens;

CONSIDÉRANT que ce projet est en lien avec l'action 43 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence d'augmenter la visibilité et les communications entourant ce projet afin d'informer adéquatement les citoyens que des agents de prévention ou des bénévoles réaliseront une visite d'inspection;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de TV Témis, d'un montant de 1 057,77\$ (taxes incluses) qui consiste à réaliser une capsule vidéo au sujet de la vérification des avertisseurs de fumée, capsule qui pourra être réutilisée dans les années à venir;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à TV Témis, le contrat pour la réalisation d'une capsule vidéo bilingue au sujet de la vérification des avertisseurs de fumée, au montant de 1 057,77 \$ taxes incluses.

Information **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

01-18-017A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 24 janvier 2018
- Comité administratif : 7 février 2018

Il est 19 h 26.



Claire Bolduc, préfète



Lynne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.